Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213501604-20260507-292026-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LOUTEHEL
35330

N°29/ 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement élu et légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal GUERRO.

DATE D'AFFICHAGE :
28/04/2025

Étaient présents :
ROUSSEL Céline, CAUCHE Christian, CORDUAN Frédéric, AUBERT Eric, JEGU Marie, METAYER Pascal, LE CROM Tiffany, CORDUAN Brianne

Étaient absents :
BOUCARD Joël, HERVE Anaïs

NBRE DE CONSEILLERS : 11
PRESENTS : 9
ABSENTS : 2

Madame Céline ROUSSEL a été désignée secrétaire de séance.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE SAINTE MARIE À BEIGNON

Monsieur Le Maire informe le conseil du coût de la participation de la commune aux frais de fonctionnement à l'école Sainte Marie de Beignon pour 1 élève en maternelle en 2025-2026.

Le coût public de Guer est de **1 800.05 €** pour les maternelles.
Le coût moyen Départemental est de **1 554 €** pour les maternelles.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à effectuer le règlement pour l'élève de Loutehel scolarisés en maternelle en 2025-2026.

La commune versera à l'école Sainte Marie de Beignon :
1 554 € x 1 = 1 554 € pour l'élève en maternelle soit un montant total de **1 554 €.**

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
P.GUERRO